



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **mercredi 13 mai 2026**, le Conseil d'Administration s'est réuni en partie en présentiel et en partie en visioconférence, à 10h00, sous la présidence de Mme Bernadette GUET, doyenne, puis à partir de 10h10 sous la présidence de Mme Aïcha BASSAL, Présidente du Conseil d'Administration élue.

Etaient présents :

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : Mme BASSAL, Présidente du Conseil d'Administration, Mme BIR, M. JOUIN, Mme BURGAUD, Mme BOURGEAIS, Mme DOUSSET,

Personnalités qualifiées : Mme SALIMY, M. BORÉ, Mme GUET, Mme GANDON-TOURNEUX, Représentant d'une association pour l'insertion : M. GENDRON

Membre désigné par la CAF : M. DEPLANQUE

Représentant des locataires : M. BERTIN (INDECOSA CGT), Mme LE CORRE (CLCV), M. PELÉ (CGL), M. BARDY (CSF), Mme CONAN (CNL),

Représentants du personnel : Mme LE MOINE, M. GAUTRON, M. PAYET, M. BENZEKRI,

Membres à voix consultative : M. PORTEAU, représentant du Préfet de Loire-Atlantique, M. PATAY, Directeur Général.

Participait en visioconférence :

Personnalité qualifiée : Mme COUSSINET-NDIAYE

Étaient représentés :

Elus représentant l'EPCI : M. BOUTHOLEAU (pouvoir à Mme BASSAL), Mme BLUMENTAL (pouvoir à Mme BIR),

Personnalités qualifiées : Mme HAKEM (pouvoir à Mme BASSAL), Mme DAVID-LECOURT (pouvoir à M. BORÉ).

Absents excusés : M. BESSEYRE, M. AUCANT, M. GUILLOU,

Assistaient à la séance :

Mme BOIDIN-LAHLLOU, Directrice Générale Adjointe Proximité et Clientèle,

Mme RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,

M. ALBERT, Directeur Général Adjoint RSE et Communication,

M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,

Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Conseil d'Administration

du 13 mai 2026

Délibération n° 04/26

Objet : DESIGNATION DE LA VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que :

I – Contexte

En application de l'article R421-12 du Code de la construction et de l'habitation, il est prévu que « *Sur proposition du président, le conseil d'administration confère à un membre du bureau le titre de vice-président. Le vice-président assiste le président dans ses fonctions et le supplée en cas d'absence ou d'empêchement.* »

II – Argumentaire

La Présidente soumet alors la candidature de M. Christophe JOUIN pour assurer la vice-présidence du Conseil d'Administration de NANTES METROPOLE HABITAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration désigne, à compter de ce jour, en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration, M. Christophe JOUIN, pour la durée de son mandat d'Administrateur.

M. Christophe JOUIN remercie le Conseil pour sa confiance et déclare accepter cette fonction.

III – Conclusions

- . Vu l'article R421-12 du Code de la construction et de l'habitation,
- . Vu l'exposé qui précède.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DÉLIBÉRÉ

Approuve la désignation de M. Christophe JOUIN en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration de NANTES METROPOLE HABITAT.

Cette délibération est adoptée à la majorité des personnes présentes et représentées :

- 1 abstention : Mme DOUSSET

- 25 voix pour.

Le 13 mai 2026



La Présidente du Conseil d'Administration
Aïcha BASSAL